

Conseil scientifique de la réserve Compte-rendu de la réunion du 10 février 2022 (séance en visioconférence)

Présents :

Membres du conseil scientifique

- Estelle Langlois-Saliou (présidente)
- Cécile Patrelle-Lombard
- Sandric Lesourd

Membres du conseil excusés ayant donné pouvoir :

- Franck Morel (pouvoir à la présidente)
- Sylvain Duhamel (pouvoir à S.Lesourd),
- Thierry Lecomte (pouvoir à C.Patrelle-Lombard)

Maison de l'estuaire

- Martin Blanpain
- Manon Tureau
- Yannick Jacob
- Thomas Lecarpentier (*en fin de séance*)

DREAL Normandie

- Hélène Regnouard
- Georges Martinez

Excusés :

Néant

Absents :

Membres du conseil scientifique : Jean-François Elder, Bernard Dardenne, Julien Buchet

Préambule

M. Martinez fait le point sur les présences et les absences excusées. Considérant les pouvoirs donnés aux membres présents par les membres excusés, le quorum est atteint.

Toutefois la DREAL attire l'attention du Conseil scientifique sur les difficultés rencontrées lors de l'organisation des dernières sessions pour réunir l'ensemble, ou tout au moins, la majorité des membres. La DREAL rappelle tout l'intérêt qu'elle attache à ce conseil et rappelle que ses contributions et avis seront attendus sur deux sujets: d'une part un avis attendu sur la solution à mettre en œuvre pour pérenniser le reposoir sur dune, et d'autre part, le lancement dès 2022 de la démarche de révision à mi-parcours du 4^e plan de gestion de la réserve naturelle nationale. Il est attendu que le conseil scientifique soit représenté au comité de révision qui aura en charge de veiller au bon déroulement de la démarche et de préparer les avis du comité consultatif.

M. Blanpain insiste à ce propos en rappelant que le conseil scientifique est plus légitime que le gestionnaire à rapporter dans les réflexions et débats certains arguments scientifiques.

Mme Langlois, présidente du conseil scientifique entend ces remarques mais tient à préciser que cet engagement extraprofessionnel et bénévole nécessite du temps dans un contexte où les charges de travail des scientifiques sont de plus en plus importantes.

Depuis l'automne dernier, trois membres ont signifié leur démission et deux membres n'ont plus participé aux travaux du conseil scientifique depuis deux ans. La DREAL a identifié certains scientifiques qu'elle envisage de contacter pour remplacer les démissionnaires. Par ailleurs, elle est disposée à étudier toute proposition qui permettrait de faciliter le travail du conseil scientifique et peut, dans un premier temps, donner accès au nouvel espace dédié sur la plateforme inter-ministérielle OSMOSE qui remplace l'ancien site Alfresco.

La présidente espère que ce nouvel outil sera davantage convivial que l'ancien, que plusieurs conseillers avaient eu des difficultés pratiques à rejoindre.

Mme Langlois, présidente du conseil scientifique présente alors l'ordre du jour.

Opération CS10 « Suivi des oiseaux d'eau nicheurs » - pour information

(Cf. diaporama « csrnes 22-10-21.pdf »)

Mme Tureau présente le protocole adopté, qui a exigé des suivis précis et fréquents centrés autour des mares, et les principaux résultats obtenus.

Le stage d'un étudiant en Master a permis de procéder à un recensement exhaustif qui a pu mettre en évidence la corrélation entre végétation haute, niveaux d'eau et reproduction des oiseaux nicheurs.

L'inventaire des anatidés a été complété avec d'autres espèces (canards chipeau, fuligules milouin...).

Ainsi, les résultats montrent que la reproduction a eu lieu majoritairement en prairies subhalophiles, de part et d'autre de la route de l'estuaire et plus en amont qu'en aval et confortent le lien entre le cahier des charges d'entretien des mares et le cahier des charges hydraulique.

Ces habitats sont favorables pour un panel d'espèces plus large que les seuls anatidés même s'il existe des variabilités selon les espèces.

Ainsi ces espèces ont besoin de zones ouvertes inondées et de zones avec une végétation haute, les deux types de zones étant nécessaires.

Ces résultats confirment la nécessité de conserver des bords de mare sans entretien et confortent ainsi le cahier des charges.

Point de situation sur le reposoir sur dune - pour information

(Cf. diaporama « 20220210_reposoir.pdf »)

M. Martinez présente à l'aide de quelques photos la situation du reposoir constatée le 9 février 2022 lors d'une visite sur site avec la Maison de l'estuaire et l'entreprise Derrey chargée de faire des relevés topographiques pour le compte d'HAROPA PORT | Le Havre dans la perspective de travaux de consolidation. A la date de la visite, si l'érosion est visible, aucune ouverture de brèche n'a été constatée.

HAROPA PORT | Le Havre a déposé auprès de la DREAL un porter à connaissance exposant la nécessité de disposer de zones de prélèvements supplémentaires compte-tenu d'un faible volume estimé de sédiment mobilisable.

Ainsi, il est prévu d'étendre vers l'est la zone de prélèvement principale et de disposer de deux zones de prélèvements supplémentaires (ZPS) : la ZPS1 située à l'est du reposoir, au droit de l'observatoire et la ZPS2 constituée d'un merlon, hors du reposoir, dans la bande des 500m.

Peu d'oiseaux utilisent la ZPS1 et elle n'abrite aucune espèce patrimoniale. Son utilisation permettrait d'agrandir le plan d'eau, ce qui s'avère particulièrement intéressant.

À l'inverse, la ZPS2 constitue une protection dont il serait plus préjudiciable de se passer.

Ainsi dans l'idéal, il conviendrait en priorité de poursuivre les prélèvements dans la zone principale et si cela n'était pas suffisant de disposer ensuite de la ZPS1 et en dernier lieu de la ZPS2.

La DREAL a demandé à HAROPA PORT | Le Havre d'apporter un certain nombre de compléments et notamment un chiffrage des volumes nécessaires et des volumes mobilisables. La qualité des sédiments n'est sans doute pas optimale mais ce sont les seuls dont dispose l'entreprise à proximité immédiate de la zone de chantier.

Dans l'immédiat, et en attendant les éléments complémentaires, HAROPA PORT | Le Havre peut intervenir pour des travaux de consolidation ponctuels selon les termes des arrêtés préfectoraux du 2 février et du 18 mars 2021.

Par ailleurs, les réflexions sur les solutions de pérennisation du reposoir se poursuivent. Les services de l'État attendent encore les propositions des représentants de chasseurs qu'ils s'étaient engagé, lors du dernier comité de suivi, à produire avant la fin de l'année 2021 et qui devrait finalement être communiquées, sous toute réserve, début mars.

Le conseil scientifique s'étonne que l'ensemble de la démarche soit ainsi suspendu et demande qu'une date butoir soit enfin fixée afin de poursuivre les réflexions et continuer à avancer dans la démarche.

Mme Regnouard, rappelant que ce dossier est piloté par la sous-préfecture, s'engage à prendre son attachement pour évoquer les actualités récentes du dossier et l'avis formulé ici par le conseil.

Demande de dérogation au cahier des charges relatif à l'exploitation du roseau présentée par le GAEC Les Roselières (M. Florent BELLAMY) - pour avis

Le 11 janvier 2022, M. Bellamy a adressé un courrier à la DREAL par lequel il sollicite une extension de la période d'exploitation jusqu'au 30 mars en raison de la maturité tardive du roseau et des conditions météorologiques du mois de janvier.

Contrairement à l'année dernière, M. Bosschaerts, autre exploitant, n'a pas, lui, déposé de demande de dérogation.

M. Blanpain rappelle qu'à partir de mars la priorité sera donnée à la gestion hydraulique qui doit offrir aux oiseaux d'eau les niveaux les plus hauts à la sortie de l'hiver pour favoriser leur installation.

A une demande du conseil sur la possibilité de créer des exclos ou de limiter l'installation d'oiseaux sur les secteurs prévus à la coupe, il précise qu'il n'est matériellement pas possible d'isoler le secteur de M. Bellamy.

M. Jacob rappelle aussi qu'il s'agit d'habitats d'espèces protégées.

Pour autant le conseil scientifique, qui reconnaît l'intérêt de rajeunir la roselière et la nécessité de soutenir la filière, souhaite trouver un compromis.

Avis formel du Conseil scientifique

Le Conseil scientifique émet, de manière exceptionnelle, un avis favorable pour une prolongation de la période d'exploitation de M. Bellamy jusqu'au 20 mars 2022, sans adaptation des niveaux d'eau par le gestionnaire. Cet avis favorable est émis sous réserve que M. Bellamy apporte, avant le 22 février 2022, des précisions sur les surfaces déjà coupées cette année, les secteurs et les surfaces prévus d'être exploitées entre les premières marées de vives eaux du mois de mars et le 20 mars et à la condition que M. Bellamy s'engage à modifier sa méthode de travail soit en débutant la coupe plus tôt en saison (ce qui se pratique déjà ailleurs) soit en commençant par exploiter les secteurs les plus susceptibles d'être inondés précocement.

La DREAL adressera un courrier en ce sens à M. Bellamy.

NB : Le 16 février 2022, M. Bellamy a apporté les éléments attendus et a informé l'administration de la demande dans les mêmes termes de M. Bosschaert. A cette occasion, les exploitants ont fait part de leur souhait de rencontrer les membres du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale.

Les éléments ont été transmis le 23 février aux membres du conseil scientifique qui n'ont pas émis avant le 4 mars d'avis défavorable à ces demandes de dérogation. En conséquence, les arrêtés préfectoraux autorisant Mrs Bellamy et Bosschaert à exploiter les parcelles indiquées jusqu'au 20 mars 2022 leur ont été notifiés le 9 mars 2022.

La rencontre souhaitée reste à programmer dans la semaine du 25 avril. Un sondage a été diffusé aux membres du conseil scientifique pour arrêter la date.

Prochaine rencontre entre le Conseil scientifique et les usagers de la réserve naturelle

À l'issue de la dernière rencontre qui a eu lieu au mois de septembre 2021 sur les prairies subhalophiles et le marais de Cressenval et qui a permis aux participants d'échanger sur leurs enjeux réciproques au niveau de ces secteurs, il a été convenu de renouveler ce type de réunion dès le mois de juin prochain sur le banc herbeux.

Les membres du conseil scientifique attirent l'attention sur cette période où doivent se tenir un certain nombre de jurys d'examen.

Aussi, il est convenu de retenir d'ores et déjà, et de proposer aux usagers, la date du vendredi 1^{er} juillet 2022.

Les membres sont invités à soumettre les points particuliers qu'ils souhaiteraient voir abordés à cette occasion. Le banc herbeux a déjà été identifié comme un secteur intéressant pour cette deuxième rencontre. La présidente souhaite également se rendre sur le reposoir sur dune de l'espace préservé.

NB : Cette rencontre sera finalement coordonnée avec celle demandée par les coupeurs de roseaux et se déroulera dans la semaine du 25 avril (voir ci-dessus).

Questions diverses

Études sur le changement climatique - pour information

La DREAL a demandé au CEREMA une étude sur l'application des évolutions climatiques sur le périmètre de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine en s'appuyant notamment sur une recherche bibliographique à l'échelle de la Normandie.

Le CEREMA pourra mobiliser d'autres compétences et s'orientera sur ce qui n'a pas été déjà étudié.

Cette démarche s'inscrit aussi dans le cadre d'une opération du 4^e plan de gestion.

Le conseil scientifique relève un certain nombre d'actions réalisées dans ce domaine par ailleurs.

Ainsi, la région Nouvelle-Aquitaine a identifié, à partir du programme « Sentinelles du climat », les dispositifs à mettre en place pour mesurer les conséquences du changement climatique, des études ont été menées sur les conséquences de l'évolution des températures en altitude en montagne, le laboratoire M2C a étudié des scénarios d'élévation du niveau de la mer, le GIEC Normand a aussi réalisé plusieurs études dans ce domaine (concernant les précipitations, la remontée du biseau salin, la remontée dans les nappes et la potabilité de l'eau). Des études

ont aussi été menées sur les incidences sur la faune et les habitats et sur la flore en milieu forestier.

M. Lesourd indique que le GIP Seine-Aval a aussi réalisé des études. Il précise également que le GIPSA, maître d'œuvre du réseau de mesures PHRESQUES installé dans l'estuaire, dispose de données sur le niveau du fleuve, les débits...

Interrogé sur les effets déjà visibles, M. Blanpain répond qu'on ne constate pas à ce stade de modification que l'on puisse attribuer au changement climatique.

Une réflexion est actuellement menée avec le parc naturel régional des boucles de la Seine normande pour réaliser une grille d'interprétation des phénologies afin d'évaluer si les constats relèvent d'une certaine précocité ou d'évènements ponctuels.

M. Blanpain note toute l'importance pour la gestion hydraulique de certains secteurs, de disposer d'éléments sur des tendances de fond sur les niveaux d'eau, les résurgences de la nappe... Autant d'éléments qui devront consolider les cahiers des charges du plan de gestion.

À cette occasion il porte à la connaissance du conseil scientifique les réflexions menées par HAROPA PORT sur les mesures environnementales qui accompagnent le projet d'accès fluvial à port 2000 (projet Chatière), réflexions qui se déroulent dans le cadre de la consolidation du dossier de demande d'autorisation environnementale. HAROPA PORT envisage des aménagements sur certaines filandres les plus en amont dans la réserve naturelle nationale alors que la priorité, selon le gestionnaire notamment, serait plutôt d'intervenir sur la partie aval, de part et d'autre du pont de Normandie, et plutôt sur la Grande Crique.

Ainsi il fait part de sa plus grande réserve sur les propositions d'HAROPA PORT qui ne pourront être présentées comme ayant été avalisées par la Maison de l'estuaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

La présidente du Conseil scientifique
de la réserve naturelle nationale
de l'estuaire de la Seine



Estelle LANGLOIS-SALIOU